



Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Mulhouse
3512- SP/RA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216802249-20231218-2023-2301-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2023

CERTIFIÉ CONFORME Acte exécutoire le
18/12/2023 Le Maire



ARRÊTÉ N° 2023/2301
Portant délégation de signature

Le Maire de Mulhouse

Vu l'article L 2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 17 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Maire ;

Vu l'arrêté n°2022/976 du 7 juin 2022 portant délégation de signature ;

Vu l'arrêté n°2023/295 du 13 février 2023 portant délégation de signature ;

Vu l'arrêté n°2023/1279 du 21 juillet 2023 portant délégation de signature ;

Sur proposition de M. le Directeur Général des Services ;

Arrête :

Article 1^{er}

L'arrêté 2022/976 du 07 juin 2022, complété par les arrêtés n°2023/295 du 13 février 2023 et 2023/1279 du 21 juillet 2023, est modifié par le présent.

Article 2

Délégation de signature est donnée aux agents nominativement indiqués en annexe n°1 et occupant les fonctions indiquées en annexe n°2 pour la signature des actes de passation et d'exécution des marchés publics, accords-cadres et de leurs avenants.

Article 3

Les présentes délégations sont exercées sous ma surveillance et ma responsabilité.

Article 4

Les présentes délégations prennent effet à ce jour et subsistent tant qu'elles n'ont pas été rapportées, mais prendront fin en cas de cessation des fonctions pour lesquelles les intéressés en bénéficient.

Article 5

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mulhouse, le **08/12/2023**

Le Maire de Mulhouse

Michèle LUTZ

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Mulhouse
- Mme le Trésorier Principal de Mulhouse
- M. le Procureur de la République

Copie de l'arrêté :

- Publication sous forme électronique sur le site de la Ville de Mulhouse
- Registre des arrêtés
- Service du contrôle
- Ressources Humaines

ANNEXE n°1 à l'arrêté n°2023/2301 du 08 décembre 2023

(à jour au 08/12/2023)

Pôle Ressources, Education et Sports

Le tableau relatif à la Direction Education (annexe n°1 à l'arrêté n°2022/976) est remplacé par le suivant :

NOM	PRENOM	FONCTIONS
HOURCADE	Alexandre	DIRECTEUR DE DIRECTION
FELTER	Claire	CHEFFE DE SERVICE
ZAESSINGER	Audrey	CHEFFE DE SERVICE
RAUBER	Christophe	RESPONSABLE D'UNITE
JAOUEN	Maxence	RESPONSABLE D'UNITE
BRODBECK	Cécile	RESPONSABLE D'UNITE
OCHSENBEIN	Véronique	RESPONSABLE D'UNITE
DIEBOLD	Mathieu	RESPONSABLE D'UNITE
WEISSANG	Virginie	RESPONSABLE D'UNITE
MAUGRAS	Arnaud	RESPONSABLE D'UNITE
TRIPONEL	Clément	RESPONSABLE D'UNITE
CASTA	Marie	RESPONSABLE D'UNITE

Pôle Espace Public et Patrimoine

Le tableau relatif à la Direction Voirie et Conception Urbaine (annexe n°1 à l'arrêté n°2022/976) est remplacé par le suivant :

NOM	PRENOM	FONCTIONS
LONPRET	Olivier	DIRECTEUR DE DIRECTION
LEMARCHAL	Emmanuel	CHEF DE SERVICE
MILLERAND	Antoine	INGENIEUR RESPONSABLE STATIONNEMENT (en cas d'empêchement de M. LEMARCHAL)
ORY	Manuel	CHEF DE SERVICE
GUNKEL	Laure	INGENIEUR (en cas d'empêchement de M. ORY)
BEHRA	Gilles	INGENIEUR (en cas d'empêchement de M. ORY)
SARRAZIN	Hervé	CHEF DE SERVICE
GUMUS	Zeyat	RESPONSABLE ACHATS MOBILIERS HORODATEURS (en cas d'empêchement de M. SARRAZIN)
MATTER	Laurent	CHEF DE SERVICE
RICHERDT	Michel	INGENIEUR (en cas d'empêchement de M. MATTER)
HEINTZ	Renaud	INGENIEUR (en cas d'empêchement de M. MATTER)
ACKERMANN	Claude	CHEF DE SERVICE

THIEBO	Anthony	INGENIEUR (en cas d'empêchement de M. ACKERMANN)
PHILIPPE	Emmanuel	CHEF DE SERVICE
ALDER	Geoffroy	INGENIEUR (en cas d'empêchement de M. PHILIPPE)
RIETH	Pascal	INGENIEUR (en cas d'empêchement de M. PHILIPPE)
GIUDILLI	Carmen	RESPONSABLE D'UNITE

	Actes de procédure	Personne habilitée				
		MARCHES	jusqu'à 25 000 €	de 25 000 € à 40 000 €	de 40 000 € à 90 000 €	de 90 000 € à 1 000 000 € (FSC) ou à 2 000 000 € (T)
PASSATION DES MARCHES	Validation du besoin et des caractéristiques de la commande (prise en compte du seuil de l'opération ou du numéro de nomenclature pour l'estimation critères de choix)	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Le Directeur Général des Services ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Les directeurs de direction	Délibération spécifique du conseil municipal
	Consultation d'au moins 3 fournisseurs par lettre de consultation	Les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités ou Les directeurs de direction ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services			
	Publication des avis d'appel public à concurrence	Les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités ou Les directeurs de direction ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	La cellule commande publique deconcentration Les directeurs de direction ou les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	La cellule commande publique pour Le Maire ou l'Adjoint délégué pour la VILLE.	La cellule commande publique pour Le Maire ou l'Adjoint délégué pour la VILLE.
	Enregistrement et ouverture des plis	Les chefs de service ou Les responsables de Cellules/Unités ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les chefs de service ou Les responsables de Cellules/Unités ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services		
	Confirmation système de notation Rapport d'analyse Lettre de rejet et lettre de complément d'information suite au rejet	Les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités ou Les directeurs de direction ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	
	Signature du contrat (devis, marché) et notification	Les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités ou Les directeurs de direction ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Le Directeur Général ou Le Directeur Général Adjoint de ressort	Le Maire ou l'Adjoint délégué pour la VILLE	Après autorisation de signature par une délibération spécifique du conseil municipal ou du bureau, le Maire ou l'Adjoint délégué pour la Ville
EXECUTION DES MARCHES (Actes faisant grief)	Signature d'un bon de commande en application d'un marché à bons de commande	Le principe : le signataire du marché Par délégation : les directeurs de direction ou les chefs de services ou le représentant du pouvoir adjudicateur mentionné dans le marché. Selon le montant du bon de commande Les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités, ou Le représentant du pouvoir adjudicateur mentionné dans le marché ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Le représentant du pouvoir adjudicateur mentionné dans le marché ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Le Directeur Général ou Le Directeur Général Adjoint de ressort	Le Maire ou l'Adjoint délégué pour la VILLE	
	Signature et notification d'ordre de service	Les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités ou Les directeurs de direction ou Le représentant du pouvoir adjudicateur mentionné dans le marché ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou Le représentant du pouvoir adjudicateur mentionné dans le marché ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Le Directeur Général ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Les directeurs de direction	
	Signature et notification avenant et décision de poursuite, prolongation de délais	Les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités ou Les directeurs de direction ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Le Directeur Général ou Le Directeur Général Adjoint de ressort	Le Maire ou l'Adjoint délégué pour la VILLE	
	Décision d'admission, de réception, d'ajournement, de rejet, admission avec réfaction	Les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités ou Les directeurs de direction ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou les chefs de services ou le représentant du pouvoir adjudicateur mentionné dans le marché ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Le Directeur Général ou le Directeur Général Adjoint de ressort	Le Directeur Général ou le Directeur Général Adjoint de ressort	Le Maire ou l'Adjoint délégué pour la VILLE
	Mise en demeure, résiliation du contrat Décision de reconduction, décision d'affermissement Exonération de pénalités	Les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités ou Les directeurs de direction ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Le Directeur Général ou Le Directeur Général Adjoint de ressort	Le Président ou le Vice-Président	

Les signataires exprimés dans le présent tableau sont mentionnés par ordre de priorité, selon l'organisation du pôle ou en cas d'empêchement du signataire prioritaire